

## Décision du Tribunal de Commerce

En date du 31 juillet 2019, le Tribunal de Commerce de Marseille a prononcé la liquidation de la société TechnoFirst. La société qui vient d'achever une importante réorganisation et qui dispose d'un portefeuille commercial conséquent a décidé de faire appel de cette décision et de solliciter du Premier Président de la Cour d'Appel l'arrêt de l'exécution provisoire du jugement de liquidation.



### ***A propos de TechnoFirst***

*TechnoFirst conçoit, développe et distribue des solutions anti-bruit. TechnoFirst possède un savoir-faire unique au monde dans le domaine du contrôle actif du bruit et des vibrations. TechnoFirst est cotée sur ALTERNEXT Paris sous le code ISIN : FR0010006429. Code Reuters : ALFST.PA – Code Bloomberg : ALFST : FP*

TechnoFirst®

 **Aelium**  
Finance et Communication

Véronique Klein  
04 42 187 187

Jérôme Gacoin  
01 75 77 54 65  
[jgacoin@aelium.fr](mailto:jgacoin@aelium.fr)